

Cercle Ernest Renan.org

CONFERENCE N° 91 EMILE COMBES ET LES CONGREGATIONS PAR PHILIPPE HELIS

Émile COMBES, dont le nom reste attaché à la séparation de l'Église et de l'État est un homme politique très mal connu. Certes, le ministère Combes prépara cette loi de la séparation, mais cette dernière sera votée en Juillet 1905 sous le ministère Rouvier, Émile COMBES ayant démissionné de ses fonctions de Président du Conseil en Janvier 1905. L'action principale du gouvernement COMBES se concentra sur l'application aux congrégations religieuses de la loi du 1er Juillet 1901 relative aux associations.